

# CONTRIBUTION DU MET

## Référentiels de compétences en licence :

Être à la hauteur des enjeux. La professionnalisation nécessaire des cursus universitaires passe par une rédaction précise et ambitieuse de ces référentiels.

Contribution du MET dans le cadre de la concertation en vue de l'élaboration des référentiels de compétences de la nouvelle licence.



Dossier préparé par Antoine DIERS,  
Président du MET.

[antoine.diers@mouvementdesetudiants.fr](mailto:antoine.diers@mouvementdesetudiants.fr)

en collaboration avec Thibault PINATEL,  
Élu du MET au CNESER.

[thibault.pinatele@mouvementdesetudiants.fr](mailto:thibault.pinatele@mouvementdesetudiants.fr)

[www.mouvementdesetudiants.fr](http://www.mouvementdesetudiants.fr)

# AVANT PROPOS

Évoqués dès le lancement du chantier Nouvelle Licence début 2011, les « référentiels de compétences » étaient dès lors conçus comme participant à la réalisation des objectifs fixés pour cette Nouvelle Licence, à savoir le « **renforcement de l'insertion professionnelle** » tout en « **maintenant le niveau d'exigence académique** » de la Licence.

À l'occasion de son audition le 2 janvier 2012 par Madame le recteur Florence Legros, chargée de mission pour la consultation sur les référentiels de Licence, le MET (le Mouvement des étudiants) a pu évoquer notamment les points suivants.

## 1. Les référentiels doivent s'adresser, dans une même rédaction, à trois publics distincts.

Le MET rappelle que, dans le cadre de la rédaction de ces référentiels, il convient de bien avoir à l'esprit que ceux-ci doivent s'adresser à trois publics distincts.

Ainsi, les référentiels doivent offrir dans une même rédaction trois « modes de lecture ».

- **Une lecture par le monde universitaire** (enseignants, responsables des maquettes pédagogiques) : les référentiels doivent constituer pour eux un **guide vers la professionnalisation** au regard des compétences à atteindre, guide particulièrement utile notamment pour les formations qui, dans le cadre du nouveau minimum horaire de 1500 heures d'enseignements sur la Licence, seront amenées à compléter leur offre d'enseignement. Cette offre devra ainsi être complétée de manière à atteindre les objectifs fixés en matière de professionnalisation.

- **Une lecture par les futurs étudiants et les étudiants eux-mêmes** : les référentiels devront pouvoir constituer des **repères pour l'orientation** ainsi qu'une **mise en cohérence du parcours suivi** pour les étudiants en formation. En effet, en fixant des objectifs en termes de compétences, les débouchés des formations s'éclairent et les formations, parfois très théoriques en première année, pourront prendre plus de sens auprès des étudiants ouverts aux compétences à atteindre. En simplifiant, l'étudiant doit pouvoir mettre en regard la maquette pédagogique de sa formation avec les référentiels et ainsi comprendre son parcours : **connaître le point d'arrivée pour mieux appréhender le chemin.**

- **Enfin, une lecture par le monde professionnel** : les référentiels doivent être le moyen de lever la méconnaissance, et donc la méfiance, de certains recruteurs à l'égard des formations universitaires. En effet, en explicitant en termes de compétences les savoirs et savoir-faire acquis par l'étudiant, **les référentiels doivent favoriser la connaissance, et donc la reconnaissance, des diplômes universitaires par les recruteurs.**



**Des référentiels guides vers la professionnalisation, repères d'orientation, qui mettent en cohérence les parcours pour une meilleure reconnaissance par les employeurs.**

## 2. Répondre à l'objectif de professionnalisation par les référentiels.

Le chantier de la Nouvelle Licence poursuit bien **un objectif de professionnalisation des formations de licence pour favoriser la possibilité d'une insertion professionnelle immédiatement après l'obtention d'une Licence**. Il convient donc que la professionnalisation se réalise pour tous les étudiants sur ces années de Licence, rejetant toute idée que celle-ci puisse se faire plus tardivement (notamment en master). Le MET en profite pour rappeler sa proposition consistant à avancer la sélection des étudiants en M2 dès leur entrée en M1 de manière à valoriser à rebours le diplôme de Licence et amener l'étudiant à mieux concevoir son parcours d'étude, notamment en terme de professionnalisation.

cf contribution du MET Nouvelle Licence avril 2011 :

[http://mouvementdesetudiants.fr/IMG/pdf/contribution\\_du\\_MET\\_nouvelle\\_licence.pdf](http://mouvementdesetudiants.fr/IMG/pdf/contribution_du_MET_nouvelle_licence.pdf)

Aussi, compte tenu de ces objectifs, et à la lecture des premières propositions de référentiels, **il nous est apparu essentiel de voir posé un principe** : les référentiels pourront être rédigés selon une nomenclature répertoriant des compétences disciplinaires, transversales et pré-professionnelles, mais il conviendra d'en **établir très clairement les définitions**. Le MET souhaite ainsi qu'il soit acté, pour guider le travail des rédacteurs, que **dès lors qu'une compétence peut être vue comme transversale, au sens où elle est commune à plusieurs diplômes de licence de secteurs disciplinaires distincts, celle-ci devra nécessairement ressortir des compétences dites transversales (et ne saurait donc figurer au titre des compétences pré-professionnelles)**.

En effet, il est apparu à la lecture des premiers projets de référentiels, que **la catégorie de compétences pré-professionnelles pouvait se retrouver complétée de manière assez artificielle par des compétences de type maîtrise de l'anglais ou de l'outil informatique**. Pour le MET, il y a là un **risque de voir stériliser l'effort de professionnalisation lié à la rédaction de ses référentiels**. Les compétences de cet ordre sont absolument communes à l'ensemble des diplômes de licence et ne saurait constituer un plus en terme de professionnalisation.

**En les faisant ressortir impérativement de la catégorie des compétences transversales, le MET entend ainsi voir réserver la catégorie pré-professionnelle à des compétences qui soient spécifiquement liées au domaine disciplinaire de la mention de Licence concernée**. Le MET demande par conséquent que **les référentiels soient rédigés, pour leurs parties compétences pré-professionnelles, au niveau de chaque mention de Licence**.

Ainsi, pour une Licence de droit, l'anglais et l'informatique figureront dans les « compétences transversales » tandis que les « compétences pré-professionnelles » mentionneront par exemple l'aptitude à la rédaction d'un acte juridique ou encore l'aptitude à la compréhension d'une décision de justice. La partie « compétences disciplinaires » mentionnant quant à elle l'ensemble des connaissances « pures » que l'étudiant a assimilé.

Cette répartition peut être lue comme la distinction des savoirs (connaissances disciplinaires), des savoir-être (compétences transversales, communes à l'ensemble des licences : maîtrise de l'anglais, de l'informatique, des conventions sociales,...) et des savoir-faire (compétence pré-professionnelles, consistant en une mise en œuvre des savoirs dans le cadre des savoir-êtres). **Ainsi seulement, rédigées de manière précise et dans un vocabulaire professionnel lié à la discipline, les compétences pré-professionnelles prendront un sens pour les recruteurs et représentants des professions**. De même, en posant cette stricte définition, la catégorie des compétences pré-professionnelles ne se trouvera pas artificiellement complétée, amenant les formations les plus éloignées de l'emploi à induire de la professionnalisation, de la mise en œuvre des connaissances transmises, dans leurs formations.



Élaborer une nomenclature précise et établir clairement les définitions des compétences disciplinaires, transversales et pré-professionnelles sur la base de la distinction entre les savoirs, les savoirs-être et les savoir-faire. Les savoir-faire résultants d'une mise en application conjuguée des savoirs et des savoir-être. Les « compétences transversales » regroupant quant à elle les aptitudes communes à l'ensemble des mentions de Licence de champs disciplinaires différents : maîtrise de l'anglais, de l'outil informatique, évolution dans un environnement hiérarchique, identification des personnes ressources ...



ACTER LA STRICTE EXCLUSION DES « COMPÉTENCES TRANSVERSALES » DU CHAMP DES « COMPÉTENCES PRÉ-PROFESSIONNELLES » POUR ÉVITER DE VOIR CE DERNIER COMPLÉTÉ DE MANIÈRE ARTIFICIELLE PAR DES COMPÉTENCES PRÉ-PROFESSIONNELLES QUI N'EN SERAIENT PAS CAR TROP VAGUES, TROP GÉNÉRALES. LA FORMULATION DES COMPÉTENCES PRÉ-PROFESSIONNELLES DEVRA NÉCESSAIREMENT RÉSONNER DANS LE CHAMPS DISCIPLINAIRE DE LA LICENCE CONCERNÉE. SANS QUOI, LA PORTÉE DE CES RÉFÉRENTIELS SERAIT QUASI-NULLE EN TERME DE PROFESSIONNALISATION.

## CONCLUSION :

### La professionnalisation pour répondre aux enjeux de la démocratisation.

Après avoir mis en garde contre le risque de stérilisation de ces référentiels par une professionnalisation qui ne serait qu'apparence, le MET appelle à briser les dernières survivances des conceptions anciennes dans la construction des maquettes pédagogiques. Ainsi, les référentiels doivent être l'occasion de se fixer des objectifs en termes de professionnalisation. Il convient que ceux-ci, pour leurs parties compétences pré-professionnelles, soient rédigés conjointement par le monde universitaire et le monde économique.

Ces objectifs fixés, les universités, dans le cadre de leur autonomie, pourront trouver les moyens nécessaires à la réalisation de cette professionnalisation des cursus. Recours à des enseignants venus du monde professionnel, modules complémentaires, revisitations des enseignements disciplinaires pour qu'ils intègrent mieux la professionnalisation quand cela est nécessaire, recherche de débouchés pour certaines formations,... les solutions sont multiples et à adapter aux situations différentes de chaque mention de Licence.

Il est urgent que l'Université relève ce défi de la professionnalisation pour l'insertion professionnelle de ses étudiants, sans quoi sa démocratisation ne devra rester qu'un mirage pour des centaines de milliers d'étudiants pour lesquels elle sera restée incapable d'assurer un avenir au niveau de leurs espérances.

**MET - le mouvement des étudiants**

34 rue Emile Landrin  
92100 Boulogne

tel 01 78 16 40 30  
fax 01 78 16 40 31

[www.mouvementdesetudiants.fr](http://www.mouvementdesetudiants.fr)  
[contact@mouvementdesetudiants.fr](mailto:contact@mouvementdesetudiants.fr)

